



N° 15
2 juin 1998
Bimensuel

Dans le cadre du Bicentenaire, «A l'ouest des légendes», une fable caustique jouée jusqu'au 7 juin au Théâtre du Jorat à Mézières. De gauche à droite: Hélène Firla, Daniel Wolf, Céline Bolomey, Jean-Pierre Gos. En arrière-plan, Pierre Spühler.



LORENZO VALMONTONE

Dans ce numéro



COURRIER

Nouveau statut des fonctionnaires

2



AUTREMENT DIT...

Cocasserie à Saint-Saphorin

2



SYNDICATS

Positions sur le nouveau statut

3



EMPLOI

17 postes vacants

4

«A l'ouest des légendes»: le mythe identitaire de Vaudois exilés au Pécos

Le quatrième événement du Bicentenaire de la Révolution vaudoise est théâtral: l'Etat de Vaud a souhaité commander une pièce au jeune auteur vaudois Eugène qui a eu carte blanche pour l'écriture, aidé sur le plan dramaturgique par Joseph-Emmanuel Voeffray. *A l'ouest des légendes*, spectacle mis en scène par Gianni Schneider, est présenté au Théâtre du Jorat à Mézières jusqu'au dimanche 7 juin.

Le point de départ de cette fable s'inspire d'un fait réel qui se déroula en 1892. Fuyant les difficultés économiques de leur canton, des vigneron vaudois se laissent tenter par un dépliant publicitaire vantant la nouvelle terre promise du Pécos, au sud-est du Nouveau-Mexique. Nouvelle vie, terres abon-

dantes et généreuses attirèrent nombre d'entre eux à la fin du siècle dernier.

Benjamin, héros du Bicentenaire, décide de partir pour la ville de «Vaud» que ses amis émigrés ont fondée à leur arrivée au Pécos. Mais il doit vite déchanter: la vallée verdoyante promise par le directeur de la compagnie d'irrigation n'est que désert. Il n'y pousse rien, la fièvre emporte les plus faibles. Ce voyage de Vaud à Vaud ne mène nulle part. La légende de l'Eldorado n'était qu'un mythe. A qui profite le mythe, se demande alors Benjamin? Il trouvera une solution originale, mais de courte durée, pour sauver la colonie.



Pour un statut vraiment négocié

Nous, serviteurs de l'Etat, nous nous opposons à ce que la dégradation de nos conditions de travail et de nos conditions salariales soit poursuivie. Au cours des dernières années, nous avons déjà subi plusieurs «orchidées», et par les différentes mesures prises, une perte salariale de l'ordre de 10% à laquelle est encore venue une contribution dite de solidarité. Pendant les années de surchauffe, les employés de l'Etat avaient des conditions inférieures au personnel du secteur privé. Lorsqu'ils demandaient un réajustement, ils s'entendaient répondre que ce n'était pas le moment, qu'il ne fallait surtout pas couper l'élan de l'industrie et du commerce. Maintenant que cela va mal, on voudrait agir à la baisse sans délai. Ce n'est

pas la faute des serviteurs de l'Etat si les finances de ce canton sont dans un état catastrophique. Ce n'est pas à eux à en subir encore une fois les conséquences.

Le 28 novembre 1997, M. Ernest Därendinger et six autres signataires ont publié dans *24 Heures* un article disant que, depuis 17 ans, 20 milliards de bénéfices ont été encaissés par des spéculateurs immobiliers dans le Canton de Vaud, et que la plus grande partie de cet argent aurait pu être récupérée par la caisse de l'Etat de Vaud. A notre connaissance, il n'y a pas eu de réaction suite à la publication de cet article. Tout se passe comme si on voulait étouffer cette vérité par le silence. Vaud est un des cantons qui n'a pas appliqué l'article 5 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (prélèvement des plus-values immobilières). S'il l'avait fait au même taux que par exemple Bâle-Ville, qui prélève 40 à 60% de la plus-value, 8 à 12 milliards auraient été en-

caissés par l'Etat; celui-ci n'aurait pas de dettes et on n'aurait ainsi pas besoin d'attaquer la fonction publique. Aucun citoyen n'aurait été touché, ni le commerce, ni l'industrie, ni l'agriculture; seuls les spéculateurs immobiliers auraient payé.

Dans l'avant-projet de nouveau statut des fonctionnaires qui est en consultation, nous nous opposons entre autres à ce que l'adaptation des traitements au coût de la vie devienne facultative (art. 43), ainsi qu'à la dégradation du système de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (art. 92 et suivants). Nous faisons remarquer que le délai de consultation est trop court. Nous ne nous opposons pas à la totalité de cet avant-projet qui contient malgré tout de bonnes choses. Nous demandons que ce statut soit véritablement négocié avec des associations représentant réellement la fonction publique.

André Chappuis (Atelier Ventilations 09-CHUV) et 65 cosignataires



PETITES ANNONCES

A louer: (év. à vendre) villa individuelle neuve de 100 m² à La Sarraz. 4 pièces. Jardin arborisé de 800 m². Prix: Fr. 1'800.- mensuel (plus charges). Tél. 021/866 75 79.

A vendre: tente de camping pliable sur remorque de marque Bohème Prima (France). Deux lits larges (4 personnes). Grand auvent pouvant être fermé. Le tout en parfait état. Visite passée en oct. 1997. Prix: Fr. 2'000.- Tél. 022/366 24 96.

Recherche d'une maison: jeune couple cherche à acheter maison ancienne (ferme ou maison villageoise) avec terrain (env. 1000 m²), entre Lausanne et Yverdon. Tél. 021/622 76 38, heures de bureau.



Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Dominique Guindani, Laurent Kleiber, Philippe Anhorn, Isabel Balitzer Domon, Françoise Cottet, Francine Crettaz, Jacqueline Decurnex, Catherine Lavanchy, Christine Matthey Desaulles.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/316 40 50

Fax 021/316 40 52

E-mail La.Gazette@chancellerie.vd.ch



AUTREMENT DIT...

La voiture évanouie

Chaque vendredi, la Torche d'Apollodore réjouit les lecteurs du «Quotidien Jurasien». Apollodore trempe sa plume délicieusement malicieuse dans l'encrier des faits et aventures de la région. Il arrive que ses héros s'égarerent du côté du Léman...

Les cours de formation pour journalistes se déroulent à Lausanne. C'est là que se rendent périodiquement les journalistes jurassiens en devenir, ou parfois ceux qui le sont devenus et qui souhaitent le rester. C'est donc là, à Lausanne, que se déplacèrent deux confrères prévôtois, notre collègue Patrick Charmillot (du QJ, donc), et le reporter prévôtois de Fréquence Jura, Claude Gigandet. Un grand distrait et un ancien clown; une jolie paire.

Toutes leçons bues, ils choisirent de musarder dans la contrée vaudoise et se laissèrent tenter par les suggestions de la table d'un aimable bistrot au cœur d'un petit village au nom plein de promesses: Saint-Saphorin.

Ils y mangèrent fort bien. Notamment. L'appétit apaisé et la soif éteinte, ils déchantèrent à l'heure de fermeture. La voiture avait disparu. Une vieille Peugeot 205, empruntée (avec autorisation s'entend) à Madame Charmillot. Nos deux



limitiers perdirent un minimum de temps en recherches et s'en remirent, contrits, à la police de Lausanne:

- Oh, elle est déjà en France, votre voiture,

affirma définitivement la gendarmerie qui à l'évidence ne poussa pas ses investigations au-delà de cette promptitude. Les deux journalistes rentrèrent en train, ce qui vu les circonstances n'était sans doute pas plus mal.

Un mois plus tard, alors que sa femme lui avait pardonné depuis longtemps, Patrick Charmillot est contacté par les autorités locales de Saint-Saphorin qui affichent quelques velléités d'agacement en se plaignant qu'une Peugeot-ventouse immatriculée BE sommeille désespérément depuis un mois dans une quiète ruelle du village dont elle finit par déparer l'harmonie. Là exactement où nos deux apprentis enquêteurs l'avaient laissée avant de passer à table. Or on sait qu'à la sortie des bistrots, toutes les rues sont grises.

Epilogue: le procureur vaudois, apparemment pas tellement mieux informé qu'un journaliste-stagiaire, vient d'avertir Patrick Charmillot que, faute de la voir aboutir, la police suspendra l'enquête autour de sa voiture évanouie.

Il était temps.

Apollodore
(dessin de Jean-Paul Bovée)

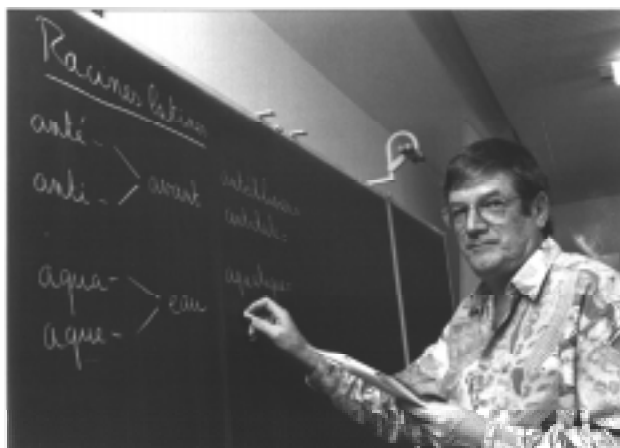
Réforme du statut: syndicats pas chauds

SUD et le SSP crient au démantèlement.

A peine moins dure, la FSF veut «de véritables négociations».

L'avant-projet de nouveau statut des fonctionnaires (voir *Gazette* du 23 mars) fait couler des flots d'encre. Consultés, les syndicats de la fonction publique lui trouvent surtout des défauts.

Le SSP, de même que le nouveau syndicat «SUD», partent de l'idée que le Conseil d'Etat, sous prétexte de modernisation, cherche en fait «à démanteler les quelques acquis inscrits dans les lois



Robert Vaucher, instituteur à Yvonand, réélu à la présidence de la Fédération des sociétés de fonctionnaires.

régissant les conditions de travail et de retraite des salariés de la fonction publique».

La Fédération des sociétés de fonctionnaires a une approche moins idéologique. Elle entend néanmoins combattre «toute dégradation à long terme des conditions de travail et de retraite des fonctionnaires». Elle réclame pour cela de «véritables négociations» avec le Conseil d'Etat. Ces négociations devraient avoir lieu au début de l'été. A ce jour, les trois syndicats ne se sont pas mis d'accord sur des positions communes.

Statut de membre individuel à la FSF

Lors de son assemblée des délégués du 14 mai à Mézières, la FSF a entériné la «sécession» des sociétés fondatrices de SUD, et réélu Robert Vaucher à sa présidence. En outre, elle a créé un statut de membre individuel, pour offrir une possibilité d'affiliation aux fonctionnaires mécontents d'avoir été «embarqués» dans SUD par leur comité.

(Sur les syndicats de la fonction publique, voir le dossier de la *Gazette* N° 8).

Rapport annuel 1997

Le rapport du Conseil d'Etat pour 1997 vient de paraître. Chacun peut se le procurer auprès de la Chancellerie.

L'e rapport annuel du Conseil d'Etat a été publié, comme l'année dernière, sous la forme d'une brochure illustrée. Il présente d'une manière synthétique les activités et les comptes de l'Etat en 1997. Destiné en priorité au Grand Conseil, ce rapport est accessible à tout citoyen comme à tout employé de l'Etat.

Dans un avant-propos intitulé «Au milieu du gué», le président du Conseil d'Etat en 1997, Charles Favre, mentionne les nombreuses réformes entreprises ces dernières années pour préparer le canton «à affronter une situation nouvelle à laquelle trente années de croissance ininterrompue ne nous ont guère préparés». Il cite notamment la réforme du statut de la fonction publique, le programme d'assainis-

sement des finances cantonales, le revenu minimum de réinsertion (RMR), les nouvelles orientations de la politique sanitaire (NOPS), la révision totale de la constitution cantonale, la réorganisation de la promotion économique, l'ouverture des marchés publics cantonaux et la mise en œuvre de l'école vaudoise en mutation (EVM).

L'information détaillée sur les services de l'Etat, qui figurait autrefois dans le rapport annuel, a été développée et systématisée à l'intention des députés. Elle trouve place désormais dans trois classeurs. Ces classeurs peuvent être consultés au BIC.

Le rapport annuel 1997 peut être commandé à la Chancellerie d'Etat, tél. 021/316 41 91.

En ordre dispersé

A quelques semaines des négociations qui devraient en principe avoir lieu entre l'Etat employeur et les syndicats sur le nouveau statut des fonctions publiques, les représentants des employés de l'Etat avancent en ordre dispersé. La FSF se prépare à une négociation dure, mais sans remettre en question le principe de la révision du statut ni le cadre des négociations proposé par le Conseil d'Etat. Le nouveau syndicat SUD persiste dans sa logique d'affrontement sans concession. Il décèle systématiquement, derrière les propositions gouvernementales, l'intention de réduire les salaires, de fragiliser le personnel, voire de détruire la fonction publique. Et il pose à la négociation des conditions dont il sait d'avance que le Conseil d'Etat ne pourra pas les accepter. Quant au SSP, dépossédé de son rôle de jusqu'au-boutiste, il suit la même ligne, avec des tons légèrement moins virulents dans le procès d'intentions fait au gouvernement.

Si le nouveau statut devait se forger dans le champ clos de l'administration cantonale, on pourrait concevoir un jusqu'au-boutisme tactique qui viserait à exercer une pression maximale sur le Conseil d'Etat, afin de lui arracher davantage de concessions matérielles. Mais les syndicats, dans cette affaire, ne sont pas les uniques interlocuteurs du gouvernement. Le statut, en effet, est une loi. Et c'est le Grand Conseil qui fait les lois. Or, actuellement, les partis qui détiennent la majorité au Grand Conseil trouvent le projet du Conseil d'Etat trop conservateur, trop étatiste, trop protecteur des privilèges supposés des fonctionnaires. Ils critiquent ce projet pour des raisons diamétralement opposées à celles des syndicats. En gros, ils voudraient calquer le statut des collaborateurs de l'Etat sur celui des travailleurs du secteur privé. Et ils ont les moyens de l'imposer.

L'e meilleur argument dont puisse disposer le Conseil d'Etat pour défendre un statut qui fasse droit aux missions spécifiques, à l'engagement et à la loyauté exigée de la fonction publique, c'est un accord en bonne et due forme avec les représentants du personnel. On a pu le vérifier, l'an dernier, avec la convention salariale pour 1998, que la majorité du Grand Conseil a finalement approuvée par gain de paix. Le réalisme commande de tenir compte de cette leçon.

Laurent Rebeaud



Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés en priorité à des candidats internes à l'administration cantonale vaudoise

Réf.	Fonction	Description
11.1022	Maître A d'enseignement professionnel supérieur cl. 30-32 100%	Activité: l'Ecole d'ingénieurs du Canton de Vaud à Yverdon-les-Bains met au concours, pour son département de génie civil et de géomatique, un poste de professeur chargé de l'enseignement et de la recherche appliquée dans les domaines de la géoinformatique. Indispensable: titre universitaire ou équiv. avec solide expérience dans la gestion du territoire ainsi qu'en recherche et développement. Compétences particulières requises dans les technologies des systèmes d'information du territoire (SIT) et dans les bases de données géoréférencées. Lieu: Yverdon-les-Bains.
11.1024	Conseiller pédagogique secondaire A cl. 29-31 100%	Activité: vous serez principalement chargé de l'évaluation et de la coordination de l'enseignement au niveau cantonal et de l'appui pédagogique destiné aux maîtres. Indispensable: licence en lettres avec la branche faisant l'objet du concours. Brevet d'aptitude à l'enseignement secondaire ou certificat de stage. Particularité: voir FAO du mardi 26 mai 1998.
11.1021	Spécialiste système B cl. 26-28 100%	Activité: assurer la mise en place, le paramétrage, la cohabitation des différents systèmes de messageries de l'Etat. Concevoir de nouvelles solutions. Fournir l'assistance technique aux utilisateurs. Indispensable: titre universitaire ou diplôme ETS ou diplôme fédéral d'informaticien de gestion, ou un titre jugé équivalent avec pratique de 5 ans min. Souhaité: connaissance étendue des différents protocoles, des différents systèmes de messageries, des produits Lotus Notes, soft-switch LMS ainsi que MS Exchange.
11.1020	Spécialiste système B cl. 26-28 100%	Activité: assurer la mise en place, le paramétrage, la surveillance ainsi que l'assistance technique des produits système, plus particulièrement les produits liés à l'environnement Windows NT, Windows 95 et Novell. Indispensable: titre universitaire ou diplôme ETS ou diplôme fédéral d'informaticien de gestion, ou un titre jugé équivalent avec pratique de 5 ans min. Souhaité: connaissance approfondie des différents systèmes d'exploitation et connaissance des outils bureautiques. Expérience dans la gestion de site.
11.1025	Chef d'office ORP cl. 24-28 100%	Activité: responsable de la bonne marche d'une équipe de 25 personnes et de la qualité des prestations fournies aux demandeurs d'emploi et aux employeurs de la région. Développement du placement, application des directives fédérales et de la législation en vigueur. Indispensable: titre universitaire ou CFC et une expérience réussie dans le domaine des ressources humaines et la direction d'une équipe. Par exemple au sein d'un service du personnel, d'une agence de placement ou d'un service social. Souhaité: intérêt pour le domaine social, capacité de direction, connaissance des logiciels Word et Excel.
11.1015	Adjoint A cl. 28-32 100%	Activité: le candidat doit coordonner l'activité financière et administrative du service: rédaction, suivi des budgets, calcul des aides sociales, ainsi que négociation des subventions versées aux clients et partenaires. Indispensable: licence HEC avec pratique professionnelle de 8 ans. Capacité d'assumer la logistique financière et administrative d'un grand service.

Bureau des ressources humaines

Ch. de Mornex 38 1014 Lausanne Tél. 021/316 29 20 Fax 021/316 29 23
Heures d'ouverture: 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h

11.1011	Maitre d'enseignement prof. B (en formation) cl. 22-24 à Maitre d'enseignement prof. A, cl. 24-28 100%	<p>Activité: vous serez chargé de la direction de la division «école technique» et de cours dans les domaines de la productique auprès des étudiants.</p> <p>Indispensable: ingénieur EPF, ETS, certificat d'aptitudes pédagogiques ou diplôme fédéral de maître professionnel, avec pratique de 2 ans dans les domaines de la productique ou la mécanique-électricité. Maîtrise des outils informatiques et aptitudes dans la gestion du personnel et la communication.</p> <p>Particularité: travail occasionnel le soir et le samedi.</p>
11.1018	Secrétaire-juriste cl. 22-25 50%	<p>Activité: vous procédez à des recherches juridiques en relation avec le droit pénal et vous rédigez les projets d'ordonnances de clôture d'enquête.</p> <p>Indispensable: licence en droit.</p> <p>Souhaité: connaissance de l'allemand.</p> <p>Lieu: Morges.</p>
11.1014	Premier secrétaire A cl. 18-20 60%	<p>Activité: vous gérez totalement, au niveau administratif et financier, les dossiers des mineurs, et vous négociez les contributions des parents d'enfants pour lesquels le service finance le placement.</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce avec expérience professionnelle de 10 ans. Autonomie et capacité de négocier.</p>
11.1012 11.1013	Assistant social B cl. 17-19 Assistant social A cl. 19-21 un poste à 100%, l'autre à 50%	<p>Activité: travail social auprès des enfants en danger dans leur développement et des familles en difficulté.</p> <p>Indispensable: diplôme d'assistant social ou équiv., connaissance des problématiques familiales et du développement de l'enfant.</p> <p>Lieu: le poste à 100% est à Payerne, le 50% à Lausanne.</p>
11.1028	Secrétaire cl. 15-18 100%	<p>Activité: vous êtes responsable des comptabilités de plusieurs services et vous assistez les utilisateurs pour l'élaboration du budget. Vous serez chargé, également, de suivre les tâches de plusieurs personnes, dont un apprenti.</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce avec pratique de 6 ans dont 3 au min. dans un service de comptabilité. Outre de bonnes connaissances de comptabilité jusqu'au bilan et de bureautique, ce poste demande de l'aisance rédactionnelle.</p>
11.1023	Secrétaire cl. 15-18 100%	<p>Activité: vous êtes chargé de gérer les finances, d'élaborer le budget, de contrôler les salaires, ainsi que de suivre le travail de l'aide-comptable.</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce avec pratique de 6 ans, bonnes connaissances de la comptabilité et de l'informatique (Word, Excel, Internet). Autonomie, précision, sens de l'organisation et aptitude à travailler en équipe sont des qualités importantes.</p> <p>Souhaité: connaissance du logiciel Procofiév.</p>
11.1019	Secrétaire cl. 15-18 60%	<p>Activité: vous assumez le secrétariat de direction: prise de procès-verbaux, élaboration de rapports et rédaction de la correspondance en français, allemand et anglais.</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce avec pratique professionnelle de 6 ans. Excellente connaissance des langues allemande et anglaise, maîtrise des outils informatiques. Autonomie, discrétion et entregent.</p> <p>Souhaité: âge idéal: 28 à 35 ans.</p>
11.1027	Employé d'administration cl. 10-12 100%	<p>Activité: exécution des opérations comptables et préparation des paiements de plusieurs comptabilités de fonds privés.</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce avec expérience si possible de 2 ans au min. dans un département comptable. Excellentes connaissances de comptabilité et de trafic des paiements, ainsi que maîtrise de l'informatique.</p>



11.1026	Employé d'administration cl. 10-12 100%	Activité: vous assumez différentes tâches administratives: la correspondance, la saisie de données, ainsi que le contrôle des dossiers. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou CFC d'employé de bureau avec pratique de 5 ans. Excellente dactylographe et bonne orthographe. Ce poste demande également de la discrétion, de la précision et un esprit d'équipe. Souhaité: connaissances en informatique.
11.1017	Employé de bureau qualifié, cl. 8-11 Employé d'administration, cl. 10-12 100%	Activité: travail au sein d'une petite équipe tel que correspondance, saisie de prononcés, ainsi que dactylographie de jugements. Indispensable: CFC d'employé de bureau ou CFC d'employé de commerce, maîtrise des outils informatiques et excellente orthographe. Aisance dans les contacts.
11.1016	Employé de bureau qualifié, cl. 8-11 Employé d'administration, cl. 10-12 100%	Activité: service au guichet: renseignement, accueil, établissement de documents et dactylographie. Indispensable: CFC d'employé de bureau ou CFC d'employé de commerce, maîtrise des outils informatiques et excellente orthographe. Aisance dans les contacts.



Les décisions de la quinzaine

DEC

Département de l'économie

Contre le dumping social : extension du champ d'application de deux conventions collectives

Le Conseil d'Etat a souscrit à une demande conjointe des partenaires sociaux de l'industrie vaudoise des transports routiers, demandant que le nouvel avenant à la convention collective de travail (CCT) du 1er janvier 1998 soit étendu jusqu'au 31 décembre 1998 aux employeurs et travailleurs non liés par cette convention. L'extension évitera que les employeurs dissidents pratiquent un dumping social au détriment des travailleurs.

Une décision identique a été prise pour la convention collective des paysagistes et entrepreneurs du canton de Vaud.

François Czech, chef de l'inspection cantonale du travail, 021/316 61 31

Appellation d'origine contrôlée: le Salvagnin rosé aura son étiquette

Le Conseil d'Etat a admis une requête du 17 février 1998 de la Communauté interprofessionnelle du vin vaudois (CIVV) – nouvel organisme regroupant toutes les organisations viti-vinicoles faitières cantonales – demandant que la vente de vin vaudois sous appellation «Salvagnin rosé» soit admise. Les Salvagnins traditionnels seront désignés par la mention «Salvagnin rouge».

Office cantonal de la viticulture, 021/803 08 33

Programmes d'emploi temporaire: l'Etat lutte contre les effets pervers

Dans sa réponse à une interpellation de la députée Elisabeth Stucki, le Conseil d'Etat réaffirme sa ferme volonté de lutter contre les effets pervers des programmes d'emploi temporaire. Il rappelle les critères appliqués dans le cadre de la clause de non-concurrence et informe de la mise en vigueur d'une nouvelle fiche d'offre d'emploi, qui permet aux instances compétentes d'apprécier le caractère formateur et qualitatif du poste proposé. En 1997, les organisateurs d'emplois temporaires ont soumis 4'574 postes à l'examen du Service de l'emploi. 141 ont été refusés et 295 étaient en attente d'une décision au 31 décembre.

Roger Piccand, chef du Service de l'emploi, 021/316 61 01

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Ouverture du marché de l'électricité: le «oui, mais» du Conseil d'Etat

En réponse à la consultation lancée par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, sur le projet de loi sur le marché de l'électricité (LME), le Conseil d'Etat se déclare favorable en principe à la libéralisation du marché suisse de l'électricité selon les règles adoptées par l'Union européenne. Il recommande cependant d'éviter toute précipitation, et de mettre en place les mesures propres à sauvegarder le patrimoine hydroélectrique du pays.

DSE, M. Charly Cornu, délégué à l'énergie, tél 021/316 70 17

Délégations du Conseil d'Etat: la bonne liste

La liste de la dernière *Gazette* (no14, encadré p.7) comportait des erreurs dues à la confusion entre deux abréviations départementales: DINF et DFIN. Voici donc la liste correcte (en gras, le nom du président de délégation):

Révision de la constitution: MM. **Ruey**, Biéler et Mermoud.

Défense générale et réfugiés: MM. **Ruey**, Mermoud, Rochat et Biéler.

Relations avec l'ordre judiciaire: MM. **Ruey**, Mermoud et Biéler.

Loterie romande: Mme **Maurer**, MM. Mermoud et Favre.

Bureau de construction de l'Université: Mme **Jeanprêtre**, MM. Biéler et Favre.

Affaires universitaires: Mme **Jeanprêtre**, MM. Rochat et Favre.

Expo.01: Mmes **Jeanprêtre** et Maurer, MM. Mermoud et Biéler.

Affaires sanitaires et assurance maladie: MM. **Rochat**, Ruey et Favre.

Affaires de la drogue: MM. **Rochat**, Mermoud et Ruey, Mme Jeanprêtre.

Affaires extérieures: MM. **Ruey** et Favre, Mmes Jeanprêtre et Maurer.

Politique économique et touristique: Mme **Maurer**, MM. Mermoud, Biéler et Favre.

Aménagement du territoire: MM. **Biéler** et Mermoud, Mme Maurer.

Affaires du personnel: MM. **Favre**, Mermoud et Rochat, Mme Jeanprêtre.

Affaires financières, démarche d'économies, analyse des missions: MM. **Favre**, Ruey et Biéler.

Communes et Orgaterr: MM. **Ruey**, Biéler et Favre.

Il était une fois... A l'ouest des légendes

Pour fêter le Bicentenaire, point besoin d'être purement commémoratif ou complaisamment rassurant. Preuve en est la dernière création imaginée par le jeune écrivain vaudois Eugène et mise en scène par Gianni Schneider, «A l'ouest des légendes»: une fable drôle et réflexive.



GENEVIÈVE MANICHEN

Eugène, auteur de «A l'ouest des légendes»

Eugène est un jeune écrivain encore inconnu de beaucoup de gens. Gianni Schneider est un metteur en scène dont le répertoire favori se situe entre Brecht et Heiner Müller. Autant le dire: voici deux tempéraments, deux sensibilités aux parcours complètement différents, mises au service d'une même idée: créer une pièce à l'occasion du Bicentenaire de la Révolution vaudoise. Une pièce qui n'ait pas l'allure d'une commémoration, ni d'une reconstitution historique. Créer une pièce qui fasse réfléchir les Vaudois sur eux-mêmes, mais avec humour, légèreté; faire quelque chose d'un peu «décalé» mais que l'on puisse aussi recevoir simplement, comme ça, comme quelque chose de drôle. Bref, «une pièce qui puisse être comprise des écoliers comme des historiens, une pièce pour tout le monde», précise Eugène.

Derrière l'aventure : des mythes

A l'ouest des légendes s'inspire des malheureuses aventures survenues à des paysans vaudois qui émigrèrent dans les années 1890 au Pécos. Ruinés sur leurs propres terres, ils suivirent les conseils d'Eugène Gaullier, qui les encourageait à émigrer et

à acheter des parcelles dans ce qu'il prétendait être un vrai paradis. L'échec fut cuisant.

Mais Eugène s'empare de ce thème pour égratigner nos mythes. Non pas méchamment, ou avec aigreur. Non. Avec une fausse naïveté, un humour à froid qui n'est pas forcément dans les habitudes des Vaudois, sa pièce s'attaque à quelques mythes qui se retournent en quelque sorte contre la Suisse en ce moment: celui du réduit national, par exemple, celui de montagnes d'or cachées sous les chalets (comprenez: dans nos banques), etc. Il égratigne aussi notre difficulté à gérer simplement notre liberté, à être ouverts aux autres.

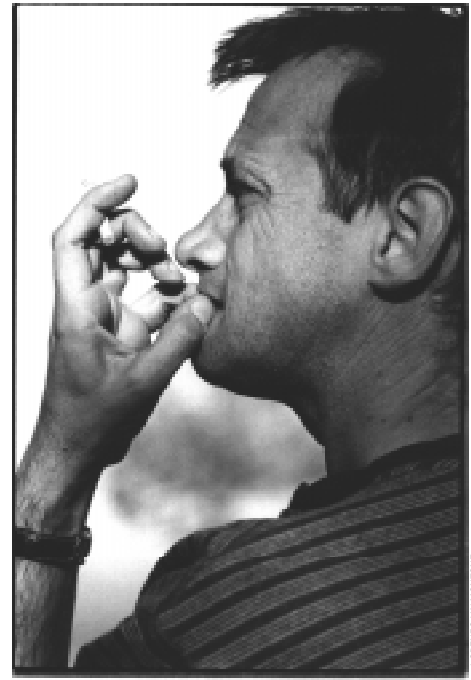
Une Suisse miniature

En effet, crevant de misère devant des récoltes impossibles, et à l'instigation de Benjamin, nos Vaudois du Pécos (ceux d'Eugène!) reconstituent une Suisse miniature, toute jolie, toute propre, le «pays merveilleux irrigué par une eau merveilleuse» que la société locale découvre avec ravissement et qui est d'un excellent rapport! Mais on dérape: cette Suisse artificielle n'est-elle pas en réalité la prison que nos Vaudois du Pécos se sont construite pour s'y enfermer? Ils l'assimilent complètement à leur vraie patrie, et soupirent de ne pas y être tranquilles, rien qu'entre eux. Leurs visiteurs deviennent des «immigrés»!

Une bande dessinée

A cette pièce, Gianni Schneider donne des airs de bande dessinée. Le décor, réduit au strict minimum, s'impose par son jeu de lumières. Un ciel rose foncé sur une prairie verte, deux cactus; un ciel bleu nuit sur lequel se découpe une ville en silhouette: on se croirait dans Lucky Luke. C'est un anti-western, une fable vaudoise que traverse un Pat Garret irrésistible, un Charles Eddy truant de l'ouest plus inquiétant que nature, et quelques autres figures que le metteur en scène traite sur le mode «décalé»: comiques, caricaturales, burlesques parfois, elles véhiculent une certaine vérité pas toujours bonne à dire.

Au texte d'Eugène, Gianni Schneider a apporté son univers. L'ensemble grince rondement et on aurait tort de ne pas se laisser aller à rire tout simplement. Rire de soi dans



LORENZO VALMONTONE

Gianni Schneider, metteur en scène

ces conditions relève d'un excellent exercice de santé mentale. Couleurs, mouvements, bons mots, humanité qui rit et qui pleure: la mise en scène embarque le texte dans une équipée pleine de saveur et parfaitement réglée.

Politiquement correct ?

Eugène s'interroge. Est-ce politiquement correct, tout ça? Peut-on inciter les gens à s'interroger sur eux-mêmes tout en riant? Et peut-on dire un certain nombre de choses assez graves sur le ton de la légèreté, se demande pour sa part Gianni Schneider, si ce n'est pas signé Molière ou Guitry?

Chacun répondra selon sa conscience. Mais ce qui compte, c'est que chaque spectateur apporte finalement à cette pièce ce qu'il a en lui, la reçoive au degré qui lui convient, et, surtout, s'y amuse.

Brigitte Waridel

Au Théâtre du Jorat, à Mézières. Le week-end, jusqu'au 7 juin. A 20h le vendredi et le samedi. A 17h le dimanche. Réservations au Théâtre: tél. 021/903 31 44, de 13h à 16h, ou par Billetel.

Regards photographiques au BAP

*Travailler pour l'Etat et s'exprimer, c'est possible!
L'exposition de photos de Jean-Marc Cherix et Francesca
Piazza en donne une belle illustration.*



SERVICE DE PRESSE

«Venise» de Jean-Marc Cherix

Jean-Marc Cherix est né en 1953. Il vit à Bex où il dirige le Centre social régional (CSR) depuis sa création en 1990. Dès l'âge de 19 ans, il anime le labo-photo du Centre de loisirs de Bex et ses photos illustrent parallèlement les pages culturelles de la presse locale et régionale. Après avoir suivi des cours d'art photographique il participe à bon nombre d'expositions collectives ou individuelles dans les années 70-80 et se distingue dans certains concours : " Jeunes talents suisses " 1984, " Bex & Art " 1984 et 1987, Fondation Gianadda, ou encore L'Illustré. En 1988, il inaugure en URSS une longue série sur le thème des fenêtres dans le monde, et dès 1995 dans la " Chine

mystérieuse ", ces fenêtres s'ouvrent sur une série de clins d'œil. Un mélange de fenêtres et de clins d'œil sur le monde (d'ici et d'ailleurs) sert de fil conducteur à cette exposition commune avec Francesca Piazza.

Francesca Piazza est née en 1959. Chef de projet de recherches au Service des assurances sociales et de l'hébergement, elle termine en parallèle des études de musicothérapie. Photographe autodidacte, elle débute sérieusement en 1996 par la production de cartes de vœux " faites maison ". Elle envisage rapidement d'éditer des cartes postales, et prend en compte l'idée de réaliser des expositions pour mesurer directement l'impact de ses photos auprès du public. Sa première exposition en 1997 dans les locaux de l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP) propose sous le titre " L'esprit des lieux " un parcours entre l'Andalousie, la Provence et le Pays de Vaud. Aujourd'hui, elle présente des photos par groupes de quatre sur divers thèmes : les fenêtres, les portes, les bateaux et l'eau, dans une quête perpétuelle de la beauté et de la simplicité.

Philippe Anhorn

A voir du 4 juin au 31 juillet 1998. Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) au 1^{er} étage du Bâtiment administratif de la Pontaise (BAP), Casernes 2, 1014 Lausanne.



SERVICE DE PRESSE

«Provence 1992» de Francesca Piazza

Musique

Montreux et Vevey

L'enfant prodigue, oratorio d'Henryk Opienski. *Messe en sol majeur* de Franz Schubert. Par la Chorale, chœur d'oratorio de Montreux; le groupe vocal Ars Laeta de Lausanne; l'Orchestre de chambre de Lausanne. Direction: Yves Bugnon. Avec Murielle Schorno, soprano, Christian Reichen, ténor, Philippe Huttenlocher, basse.
Eglise catholique Montreux, le vendredi 5 juin, à 20h30; Temple de Morges, le samedi 6 juin, à 20h30.

Expositions

Ecole polytechnique fédérale

(Polydome). *Robert Le Ricolais: visions et paradoxes.* Exposition réalisée par les Archives architecturales de l'Université de Pennsylvanie.
Jusqu'au 11 juin. Ma-sa, 11h-18h.

Musée romain de Lausanne.Vidy.

L'enfant en Gaule romaine.
Jusqu'au 6 septembre. Ma-di, 11h-18h; jeudi, 11h-20h.

Galerie de Ballens. Julien Deligne.

Jusqu'au 5 juillet. Ma-di, 14h30-19h.

Maison des arts de Chexbres.

Rolf Lehmann.
Jusqu'au 28 juin. Me-ve, 15h-19h; sa-di, 15h-18h.

Danse

Espace Odysée de Malley. Ballet Béjart Lausanne. *Le Bolero; le Sacre du printemps; L'oiseau de feu; Dialogue de l'ombre double.*

Jusqu'au 7 juin. Supplémentaire le 9 juin.

Théâtre

Arche du Pont Bessières. *Une lune pour les déshérités*, d'Eugène O'Neill. Mise en scène par la Compagnie Voeffray-Vouilloz. Jusqu'au 14 juin. Ma-di, 20h30.

Théâtre de Vidy. *Le partage de midi*, de Paul Claudel. Mise en scène de Gérard Desarthe.
Jusqu'au 14 juin. (ma-me-je-sa, 19h; ve, 20h30; di, 17h).

La Grange de Dorigny. *Les pêcheurs de perles.* Opéra en 3 actes de Georges Bizet. Orchestre symphonique universitaire lausannois, dir. H. Klopfenstein. Choeur «Horizon», dir. M. Cavin. Mise en scène: O. Robert.

Du 13 au 28 juin, 20h30 (di:17h)